

-----  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
-----

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Du jeudi 15 janvier 2026

Date de publication : 19/01/26



L'an deux mil vingt-six le quinze janvier à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 9 janvier 2026, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Laurent BALOGE, Régis BILLEROT, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Daniel JOLLIT, Président, Frédéric BOURGET, Bernard COMTE, Laetitia HAMOT, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Régis BILLEROT



**Délibération N° 03-01-2026**

**CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT - TARIF HEBERGEMENT APPLICABLE AUX PERSONNES BENEFICIAIRES DE L'AIDE SOCIALE A L'HEBERGEMENT A COMPTER DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2026**

Madame la Vice-Présidente expose l'arrêté du conseil départemental fixant le tarif hébergement applicable aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 :

- Chambre à 2 lits : 57 €
- Chambre à 1 lit : 57 €
- Appartement : 57 €
- Tarif hébergement temporaire : 66,17 €

**Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé de la Vice-Présidente et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE**

- **VALIDE le tarif hébergement applicable aux personnes bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

La Vice-Présidente,  
Marie NAUDIN

Le secrétaire de séance,  
Régis BILLEROT

